



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Création école internationale des bâtisseurs

Question écrite n° 19411

### Texte de la question

M. Pierre-Yves Bournazel interroge M. le ministre de la culture sur la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Ce drame doit être l'occasion de mener une réflexion profonde sur l'héritage des savoir-faire indispensables à la préservation de notre patrimoine et sur notre capacité à assurer leur transmission. La création d'une académie de formation dénommée « L'école internationale des bâtisseurs » aurait ainsi pour objectif de faire émerger un nouveau vivier de ces « génies du geste » que sont les tailleurs de pierre, les verriers, les charpentiers, les couvreurs et tous les artisans qui participent à valoriser et à entretenir le patrimoine. « L'école internationale des bâtisseurs » serait une structure pérenne qui s'inscrirait pleinement dans la continuité de l'initiative des « Chantiers de France » souhaitée par le Président de la République en assurant un cadre durable au programme. Elle se présenterait comme une filière d'apprentissage d'excellence formant aux métiers de la construction et aux métiers d'art, non seulement pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris mais plus encore au service de la restauration de notre patrimoine partout dans notre pays, où les chefs-d'œuvre en péril sont nombreux. Il souhaite ainsi avoir son avis sur la pertinence de la création d'une telle école.

### Texte de la réponse

Le chantier de restauration de Notre-Dame de Paris nécessitera la mobilisation de compétences, de savoir-faire et de techniques d'excellence. C'est une occasion de valoriser les métiers du patrimoine et de réaffirmer le soutien à la formation. À ce titre, les dispositions de la loi n° 2019-803 du 29 juillet 2019 pour la conservation et la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris et instituant une souscription nationale à cet effet, prévoient qu'une partie des fonds recueillis soit destinée à la formation initiale et continue de professionnels disposant des compétences particulières qui seront requises pour ces travaux. Le projet « Chantiers de France » a pour objectif de faire connaître les métiers du patrimoine et d'inciter des jeunes à s'engager dans ces métiers. Seront notamment associés à ce projet, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. L'objectif est de privilégier les structures de formation existantes et de renforcer leur présence sur des chantiers de restauration de cathédrales, dont celui de Notre-Dame, afin de faire participer des jeunes en phase d'apprentissage à des opérations prestigieuses et de rendre visible leur action auprès du public.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre-Yves Bournazel](#)

**Circonscription :** Paris (18<sup>e</sup> circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19411

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** [Culture](#)

**Ministère attributaire :** [Culture](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 mai 2019](#), page 4211

**Réponse publiée au JO le :** [22 octobre 2019](#), page 9391